



Charte des mariages



Vous avez décidé de vous marier prochainement à la Mairie de GLEIZE.

Nous serons heureux de vous accueillir et nous vous adressons tous nos vœux de bonheur.

Afin que ce jour de fête se déroule dans les meilleures conditions, nous vous rappelons quelques principes à respecter :

- Votre cérémonie de mariage devra respecter les autres cérémonies célébrées à la même date, les lieux, ainsi que l'officier d'état-civil qui vous unira.
- Vous veillerez également à préserver la tranquillité et la sécurité publiques aux abords de la Mairie et plus généralement sur le territoire de la commune.

Accès à la Mairie et stationnement

- La célébration des mariages a lieu en Mairie de GLEIZE.
- Le stationnement étant particulièrement contraint aux abords de la Mairie, il vous est demandé de veiller à limiter le nombre de véhicules et la durée de votre stationnement, afin de permettre l'accueil des mariages suivants ainsi que l'accès aux commerces et celui des riverains.
- 2 parkings sont à disposition des époux et convives :
 - face à l'école R. Doisneau (voir ci-plan joint)
 - derrière l'église, rue St Vincent.

Déroulement de la cérémonie :

- Les futurs mariés ainsi que leurs témoins doivent se présenter à l'heure précis, déterminé lors du dépôt du dossier.
- Afin que les retards ne se répercutent pas sur les mariages suivants, les retardataires ne seront pas attendus ; tout retard supérieur à 15 minutes engendrera de facto le report du mariage.
- Le principe de neutralité doit être respecté. Nous vous rappelons que la dissimulation du visage dans un espace public est interdite en application de la loi du 11 octobre 2010.
- La solennité du mariage impose que la cérémonie ait lieu dans le calme, les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux.
L'énoncé des textes officiels, le discours de l'officier d'état-civil et l'échange des consentements ne doivent pas être perturbés par des manifestations bruyantes.
La salle des mariages et le hall d'accueil doivent rester propres : il n'est permis ni d'y manger ni d'y boire.
- En cas de comportements démonstratifs trop bruyants, de risques avérés et imminents de trouble à l'ordre public, le Maire ou l'Officier d'État Civil qui célèbre le mariage suspendra la cérémonie en application des articles L 2212-2 et L 2114-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Les jets de confettis, pétales de même que l'usage de cornes de brume, de klaxons sont interdits dans l'enceinte de la mairie et tolérés, s'ils sont modérés, sur le parvis de la Mairie.
- La capacité d'accueil de la salle des mariages est limité à 49 personnes, vous voudrez bien prendre en compte cette information pour l'accueil de vos invités.
- Les orchestres et instruments de musique divers sont réservés à un usage extérieur et ne doivent pas avoir pour conséquence de bloquer la sortie du cortège et la montée du mariage suivant.

Sont interdits :

- Le déploiement de drapeaux (autres que les drapeaux français et européen) et de banderoles à l'intérieur de la mairie comme à l'extérieur,
- L'usage de pétards et fumigènes,
- Les jets de riz.

Fin de la cérémonie et cortège :

- Les mariés et les familles sont invités à laisser la place au mariage suivant.
- Le cortège automobile qui traverse la commune doit se dérouler sans débordements, dans le respect des riverains, piétons et de tous les usagers du domaine public. L'obstruction à la circulation urbaine par le cortège est interdite et constitue une infraction au code de la route, répréhensible par les forces de police.

Engagements des mariés :

- Les futurs mariés s'engagent, par leur signature, à mettre en œuvre la présente charte dont une copie leur est remise, et à informer leurs invités de son contenu afin que les règles de bonne conduite soient respectées par tous pour la réussite de la cérémonie.
- Ils acceptent, en cas de non respect des termes de cette charte, d'en assumer toutes les conséquences administratives et financières, le cas échéant.



Signature des futurs époux, précédée de la mention « lu et approuvé » :



Noms et prénoms des futurs époux :

Date et heure de la célébration :

Nombre prévisionnel d'invités :

Véhicules spéciaux (ex : limousine) :